



BAREME HONORAIRES A PARTIR DU 22 JANVIER 2024

TRANSACTION

Jusqu'à 100 000 € : 6 500 € TTC

De 100 001 € à 150 000 € : 7 % TTC

De 150 001 € à 250 000 € : 6 % TTC

Au-delà de 250 001 € : 5 % TTC

Avis de valeur écrit déductible des honoraires lors de la vente par notre intermédiaire : 180 € TTC

Honoraires charges vendeur uniquement

LOCATION

Honoraires à la charge du bailleur :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 6 € TTC / m²

Etablissement de l'état des lieux : 3 € TTC / m²

Honoraires à la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 6 € TTC / m²

Etablissement de l'état des lieux : 3 € TTC / m²

Avis de valeur écrit déductible des honoraires lors de la location par notre intermédiaire : 120 € TTC

Taux de TVA actuellement en vigueur 20%

Ces honoraires seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.